



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 décembre 2021

Lancement en Nouvelle-Aquitaine de la campagne de vaccination des enfants de 5 à 11 ans susceptibles de développer une forme grave de Covid-19 ou vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée

La virulence de la 5^{ème} vague épidémique et le niveau élevé du taux d'incidence chez les 5-11 ans en Nouvelle-Aquitaine (1 063,6 pour 100 000 au 12 décembre 2021 pour 437,8 pour 100 000 habitants en population générale) rendent essentiels l'accélération de la campagne vaccinale, notamment pour les enfants de cette classe d'âge, présentant des facteurs de risques (voir liste des pathologies concernées ci-dessous). Le bénéfice individuel de la vaccination chez ces enfants susceptibles de développer une forme grave du Covid-19 a été souligné, en France, par les pédiatres. À ce jour, au niveau national, 23 400 enfants prioritaires (enfants à risque ou vivant dans l'entourage d'une personne fragile) de moins de 12 ans ont déjà été vaccinés.

L'Agence européenne du médicament a délivré le 25 novembre 2021 [une autorisation de mise sur le marché](#) de la forme pédiatrique du vaccin Pfizer-BioNTech. La Haute Autorité de Santé (HAS), dans [son avis du 25 novembre 2021](#) et le Comité d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) dans [son avis du 6 décembre 2021](#) recommandent d'ouvrir la vaccination aux enfants à risque de 5 à 11 ans et à ceux qui vivent dans l'entourage d'une personne immunodéprimée. En effet, les personnes au système immunitaire affaibli répondent parfois mal à la vaccination et se trouvent dès lors particulièrement surexposées. En Nouvelle-Aquitaine, ce sont 30 000 enfants qui sont concernés par cette vaccination prioritaire.

Les modalités de la vaccination des enfants prioritaires entre 5 et 11 ans

- **La vaccination dans les établissements de santé et les centres de vaccination**

À compter du 15 décembre, les enfants prioritaires pourront être vaccinés en établissement de santé (centre de vaccination rattaché à l'établissement ou au sein d'un service pédiatrique) s'ils sont hospitalisés ou s'ils bénéficient d'un suivi médical spécifique. Quelques pédiatres ont déjà vacciné certains de leurs jeunes patients.

Sur le lieu de vaccination, le médecin vérifiera l'éligibilité de l'enfant au regard des critères définis. Il est recommandé aux parents de se munir des documents attestant de la situation de l'enfant (carnet de santé, ordonnance médicale pour les enfants vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée, certificat de rétablissement si l'enfant a déjà contracté le Covid). Un des deux parents devra être présent lors de la vaccination et remettra une autorisation parentale ([formulaire identique](#) que celui utilisé pour la classe d'âge des 12-15 ans).

- **La vaccination en centre de vaccination : des rendez-vous dédiés pour les enfants**

Afin de vacciner plus largement tous les enfants à risque ou vivant dans l'entourage d'une personne fragile, certains centres de vaccination de Nouvelle-Aquitaine proposeront des files «lignes pédiatriques» dédiées. Les rendez-vous disponibles sont indiqués sur les plateformes doctolib, Maïa, Keldoc depuis le 14 décembre. Certains centres de vaccination pourront proposer aussi des vaccinations sans rendez-vous.

Pourquoi faire un Test rapide d'orientation de diagnostic (TROD) avant la vaccination ?

Les enfants ayant souvent des formes asymptomatiques du virus, il est recommandé de réaliser un Test rapide d'orientation de diagnostic (TROD) avant chaque vaccination. Il sera proposé dans le centre de vaccination. En fonction du résultat, une ou deux doses de vaccin à 3 semaines d'intervalle sera proposée. Les enfants ayant déjà contracté le Covid-19 ne recevront qu'une seule dose de vaccin ainsi que ceux qui l'auront contracté quinze jours après avoir reçu leur première dose. Quel que soit le schéma vaccinal (une dose, deux doses), les études montrent une très bonne efficacité du vaccin.

Les autorités sanitaires nationales pourraient proposer l'élargissement de cette vaccination tous les enfants dès la fin décembre en fonction des résultats des études en cours et de l'avis des sociétés savantes.

L'organisation de la vaccination des 5-11 ans prioritaires en Nouvelle-Aquitaine

A ce stade, et pour le lancement de la campagne des enfants à risque en Nouvelle-Aquitaine, la vaccination sera proposée par les établissements de santé qui les suivent médicalement. Ils contacteront les familles pour l'organiser ou proposeront un numéro de téléphone. Dans les centres de vaccination, il faudra prendre rendez-vous via les plateformes en ligne (Doctolib, Keldoc, Maïa).

La vaccination dans les centres de vaccination ou les établissements de santé (lignes pédiatriques dédiées) de Nouvelle-Aquitaine à compter du 15 décembre

Charente (16)	<ul style="list-style-type: none"> Le centre départemental de vaccination pédiatrique dédié à Angoulême (8 rue Léonard Jarraud) Les Centres hospitaliers d'Angoulême et de Cognac 	<p>À compter du 20 décembre.</p> <p>À partir de fin décembre (prise de contact par l'établissement)</p>
Charente - Maritime (17)	<ul style="list-style-type: none"> Le Centre hospitalier de la Rochelle 	Prise de contact par l'établissement
Corrèze (19)	<ul style="list-style-type: none"> Le Centre hospitalier de Brive Le Centre de vaccination du Pont du Buy (Brive) Le Centre de vaccination du Centre hospitalier de Tulle Le Centre de vaccination d'Egletons 	<p>Pour les enfants hospitalisés</p> <p>À partir du 21 décembre de 14h à 17h</p> <p>À partir du 15 janvier 2022, le mercredi de 8h30 à 13h</p> <p>À partir du 15 janvier le mercredi après-midi</p>
Creuse (23)	<ul style="list-style-type: none"> Le Centre hospitalier de Guéret La Protection maternelle et infantile (PMI) de Guéret – boulevard Guillemin 	<p>Prise de rendez-vous : 05 55 51 55 71</p> <p>Les mardis et jeudis de 9h30 à 16h30 et les vendredis de 9h à 12h30 – Prise de rendez-vous : 05 44 30 26 44</p>
Dordogne (24)	<ul style="list-style-type: none"> Le Centre hospitalier de Périgueux MSP de Villefranche de Périgord 	<p>Dès le 15 décembre – Mercredi et samedi de 14 h et 18h (rendez-vous sur doctolib)</p> <p>À partir du 20 décembre (rendez-vous sur doctolib)</p>
Gironde (33)	<ul style="list-style-type: none"> Le CHU de Bordeaux (Haut-Lévêque) Le Centre hospitalier d'Arcachon 	<p>À partir du 22 décembre (rendez-vous en ligne)</p> <p>Les 25 et 27 décembre (sans rendez-vous)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • La Clinique de Lesparre-Médoc • Le Centre hospitalier de Libourne • Le Centre de vaccination de la Réole 	<p>À partir du 29 décembre (prise de rendez-vous sur doctolib)</p> <p>À partir du 18 décembre (prise de rendez-vous sur doctolib)</p> <p>À partir du 16 décembre (prise de rendez-vous sur doctolib)</p>
Landes (40)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Centre de vaccination de Dax – Site de Lannot 	À partir du 15 décembre sans rendez-vous
Lot-et-Garonne (47)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Centre de vaccination d’Agen 	Les mercredis après-midi et les samedis (prise de rendez-vous sur doctolib)
Pyrénées-Atlantiques (64)	<ul style="list-style-type: none"> • Les Centres de vaccination de Bayonne et Saint-Jean-de-Luz 	Prise de rendez-vous ouverte sur doctolib
Deux-Sèvres (79)	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination de Saint-Maixent l’Ecole – 8 chemin des grandes vignes – Nanteuil • • Le Centre hospitalier de Niort • Le Centre hospitalier de Mauléon • Le Centre de vaccination de Noron – 6, rue Archimède à Niort 	<p>A partir du 15 décembre, les mercredis de 14h à 17h30 (prise de rendez-vous sur doctolib)</p> <p>Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h30 (05 49 78 20 12)</p> <p>Le lundi de 14h à 17 h30 (prise de rendez-vous sur doctolib)</p> <p>Du lundi au samedi (prise de rendez-vous sur doctolib)</p>
Vienne (86)	<ul style="list-style-type: none"> • CHU de Poitiers – 1 ligne ouverte au centre de vaccination 	Du lundi au samedi 8h30 – 18h (prise de rendez-vous ouverte sur doctolib)
Haute-Vienne (87)	<ul style="list-style-type: none"> • CHU de Limoges • Polyclinique de Limoges 	Prise de rendez-vous possible sur doctolib

L’offre de vaccination pour les enfants de 5 à 11 ans évoluera d’ici la fin du mois de décembre et d’autres lieux de vaccination seront proposés aux familles dans chaque département.

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine
N° presse dédié Covid-19 : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr

Annexe 1 : Liste des pathologies prioritaires définie par la HAS et complété par le COSV

- Cardiopathies congénitales non corrigées
- Asthmes pour lesquels il existe une nécessité de recours aux corticoïdes par voie générale, ou ayant nécessité une hospitalisation ou ALD
- Maladies hépatiques chroniques
- Maladies cardiaques et respiratoires chroniques
- Cancer en cours de traitement
- Maladie rénale chronique
- Handicap neuromusculaire sévère
- Maladies neurologiques
- Immunodéficience primitive ou secondaire (infection par le VIH ou induite par médicaments)
- Obésité
- Diabète
- Hémopathies malignes
- Drépanocytose
- Trisomie 21